



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 09/2018

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2019

Affiché le : 18 JAN. 2019

L'An deux mille dix-huit, le onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Janvier 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, SEIB-TAUPIN, GARBIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL

ABSENTS : MM. MARTIN, DELON.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Réutilisation de l'ancienne école Louise Michel - demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire présente le projet de réutilisation de l'ancienne école maternelle Louise Michel qui regrouperait la crèche associative « gros câlin » sur une surface de 500 m², un point information jeunesse, une bibliothèque/médiathèque sur une surface de 300 m².

En phase avant-projet sommaire (APS), les estimations de travaux HT sont portées à :

- 281 000 € pour la partie crèche,
- 236 000 € pour la partie point information jeunesse, bibliothèque/médiathèque

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De solliciter une subvention au Conseil Départemental pour aider la commune dans cet investissement,
- De s'engager à démarrer les travaux dans l'année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 janvier 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

